



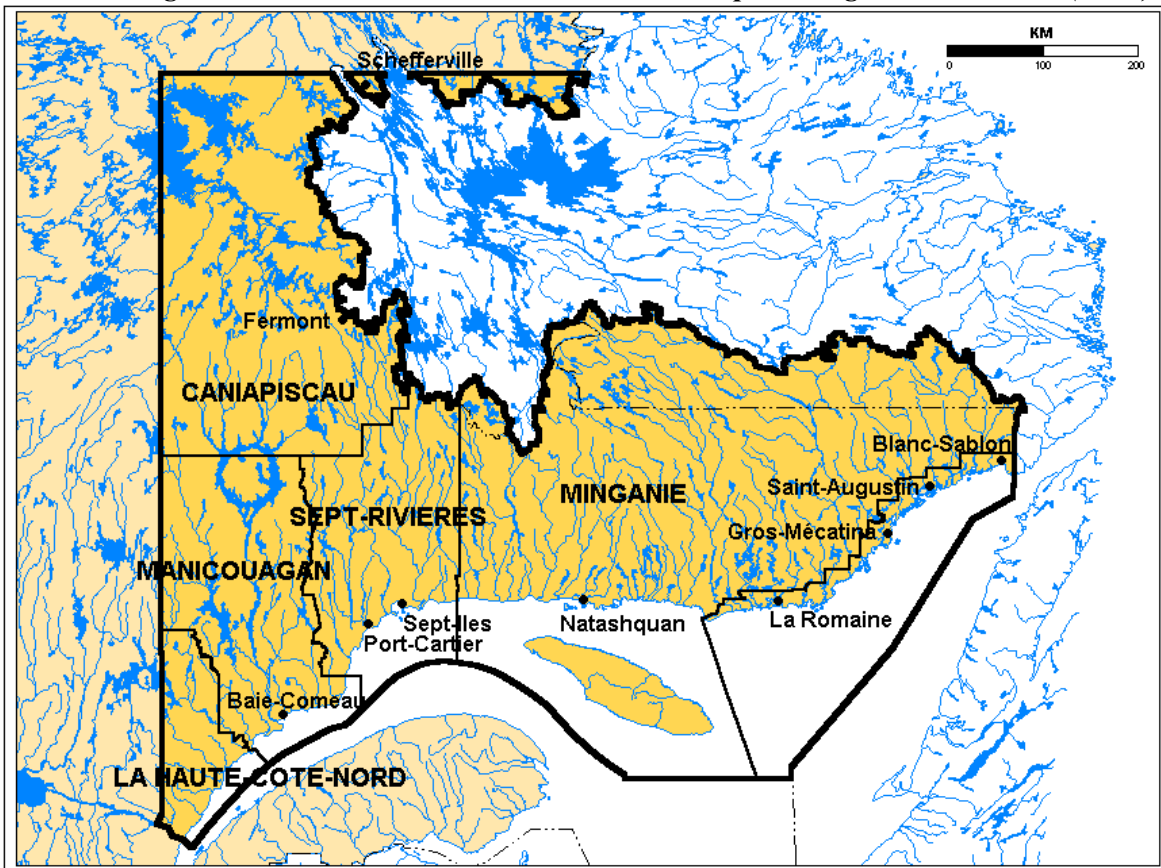
Portrait régional de l'eau

Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec

CÔTE-NORD

Région administrative 09

Carte de la région de la Côte-Nord avec les noms des Municipalités régionales de comté (MRC)



Source : Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement du Québec

12 avril 1999

révisé le 7 mai 1999

Note au lecteur

Lors de la tenue du Symposium sur la gestion de l'eau en décembre 1997, le premier ministre, M. Lucien Bouchard annonçait la tenue d'une vaste consultation publique ayant pour but de recueillir les différents points de vue de ceux et celles qui s'intéressent à la préservation et à la mise en valeur de l'eau.

Le 16 septembre 1998, le gouvernement décidait de confier cette tâche au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La consultation fut officiellement lancée le 26 janvier 1999 par le ministre de l'Environnement, M. Paul Bégin.

Le mandat du BAPE, d'une durée de 12 mois, précise que les séances publiques devront se tenir dans chacune des régions administratives du Québec et que les recommandations de la Commission devront distinguer les préoccupations régionales de celles concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec.

Le présent document présente un portrait de l'eau pour la région de Côte-Nord, que ce soit au niveau de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréo-touristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique ou de ses problématiques régionales spécifiques.

Il a été élaboré dans le cadre de la consultation afin de répondre à certaines interrogations des citoyens ou de la Commission. Toutefois, compte tenu des délais très courts dont nous disposons pour son élaboration, il ne respecte pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux; il doit donc être considéré comme un **document de travail**.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Portrait socio-économique de la région.....	3
2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface).....	4
3. Portrait qualitatif de l'eau de surface	7
4. Portrait de l'eau souterraine	10
5. Portrait municipal.....	13
6. Portrait industriel.....	16
7. Portrait agricole.....	21
8. Portrait faunique et récréo-touristique.....	22
9. Initiatives locales.....	25

ANNEXE :

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires.....	29
Tableau A.2 : Alimentation en eau de consommation par MRC.....	30
Tableau A.3 : Gestion des eaux usées par réseau par MRC.....	31
Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité.....	32
Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC.....	33
Tableau A.6 : Informations administratives sur les organismes de rivières et de lacs	34

1. Portrait socio-économique de la région

La région de la Côte-Nord couvre près du quart du Québec; elle est la deuxième plus grande région après la région du Nord-du-Québec. Elle couvre une superficie de 298 471 km² et possède une façade maritime de 1 300 km où est concentrée environ 90 % de sa population, soit 92 953 personnes. Les villes de Baie-Comeau (25 554 h.) et de Sept-Îles (25 224 h.) regroupent, à elles seules, la moitié de la population. La région est caractérisée par quatre grandes divisions morphologiques qui définissent sa géographie et, par conséquent, l'aménagement de son territoire; la plaine côtière est la partie la plus occupée du territoire. Par ailleurs, la presque totalité de la région est constituée de terres du domaine public et est peu assujettie au zonage agricole, ce qui la distingue des autres régions. La région compte cinq municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que le territoire de la Basse-Côte-Nord.

La région s'étend du Saguenay au Labrador : les questions de distances y ont une importance capitale. Cela est d'autant plus capital que le lien routier ne dessert pas l'ensemble du territoire, ce qui a pour conséquence d'isoler certaines localités. En 1997, le prolongement de la route 138 a désenclavé les municipalités de Baie-Johan-Beetz à Natashquan. Les localités situées plus à l'est sont toujours reliées soit par le bateau (d'avril à décembre), soit par l'avion.

Divisions administratives (décret 1654-97)	Population (1997)
MRC Caniapiscau	3 812
MRC La Haute-Côte-Nord	13 187
MRC Manicouagan	34 229
MRC Minganie	5 866
MRC Sept-Rivières	34 575
Basse-Côte-Nord	5 790

L'économie régionale repose surtout sur l'exploitation et la transformation des ressources primaires. L'exploitation minière et forestière, l'hydroélectricité (qui facilite, entre autres, la fabrication de l'aluminium) et les activités de chasse et pêche sont les bases de cette économie. En outre, depuis quelques années la région connaît un essor touristique important. Les grands espaces, la diversité des paysages, l'abondance des ressources fauniques, la flore exceptionnelle font de la Côte-Nord une destination touristique privilégiée.

Tableau 1.2 : Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristiques	Données	
Population totale ¹ (habitants)	103 281	(1997)
Superficie du territoire ² (km ²)	298 471	(1997)
Nombre de MRC ²	5	(1998)
Nombre de municipalités et territoires équivalents ²	58	(1998)
Nombre d'établissements manufacturiers ³	89	(1998)
Nombre d'établissements miniers* en fonction ⁴	29	(1997)
Pourcentage du territoire en forêt ⁴ (%)	66,7	(1995)
Pourcentage du territoire en agriculture ⁵ (%)	0,05	(1997)
Taux de chômage ² (%)	15,1	(1997)
Revenus moyens totaux des particuliers ² (\$)	25 815	(1996)
Emploi ² :		
secteur primaire (%)	9,4	(1997)
secteur secondaire (%)	20,3	(1997)
secteur tertiaire (%)	70,1	(1997)

* : Inclut les carrières, sablières et tourbières.

Sources : 1. Répertoire des Municipalités du Québec 19984. Ministère des Ressources naturelles
2. Bureau de la Statistique du Québec
3. Centre de recherche industrielle du Québec
4. Statistique Canada
5. Statistique Canada

Le territoire forestier couvre 66,7% du territoire de la région de la Côte-Nord. Il est réparti à 99 % en forêt publique et 1 % en forêt privée. Pour sa part, le territoire agricole (incluant les boisés) représente 0,05 % du territoire de cette région. On retrouve également dans la région 89 établissements manufacturiers et 29 établissements miniers en fonction.

2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface)

2.1 Les rivières

Les principales rivières de la région sont la rivière Manicouagan, aux Outardes, Moisie, Natashquan, Betsiamites et Romaine. Toutes ces rivières ont un bassin versant supérieur à 10 000 km². Pour connaître les délimitations des bassins versants on peut consulter la carte relative à la qualité de l'eau au point 3 du document.

Les débits (moyen, maximum, minimum) ont été calculés sur plusieurs années d'observation. On peut consulter le tableau qui suit pour connaître l'importance des rivières les unes par rapport aux autres.

Plusieurs rivières de la Côte-Nord ont fait l'objet de travaux d'harnachement ou de détournement de leur bassin versant qui ont modifié le régime d'écoulement de plusieurs cours d'eau majeurs (rivières Portneuf, Betsiamites, Sault aux Cochons, aux Outardes, Manicouagan et Sainte-Marguerite, la seule qui a fait l'objet d'audiences publiques).

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

Rivières	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximum (m ³ /s)	Débit minimum (m ³ /s)	Station ¹ mesure	Années observées (nb)	Période mesurée
Manicouagan	886,0	3 210	51,0	071104	29	1965-1994
Moisie	422,0	3 820	49,8	072301	31	1965-1996
Outardes, aux	374,0	1 370	0,0	071003	31	1964-1995
Natashquan	332,0	2 250	44,8	074903	16	1980-1996
Betsiamites	324,0	1 350	0,0	070702	36	1959-19995
Romaine	294,9	2 390	35,8	073801	40	1956-1996
Magpie	181,8	1 370	17,0	073503	15	1965-1980
Saint-Augustin	177,6	2 040	10,8	076101	15	1967-1982
Olomane	155,4	1 020	15,7	075401	9	1980-1989
Saint-Paul	142,8	2 440	11,1	076601	29	1967-1996
Sainte-Marguerite	133,0	1 570	2,29	072101	46	1938-1984
Etamamiou	99,7	689	11,6	075601	19	1974-1993
Petit Mécatina, du	95,7	880	10,5	075703	12	1978-1990
Portneuf	63,9	765	6,51	070401	21	1973-1994
Godbout	42,3	856	1,69	071401	22	1974-1996
Sainte-Marguerite	30,6	575	2,65	062802	20	1976-1996
Coxipi	27,0	157	3,8	076201	13	1980-1993
Tonnerre, au	20,0	782	0,99	073303	46	1947-1993
Escoumins, des	13,0	125	2,06	070203	8	1984-1992

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement et Hydrat95 d'Hydro-Québec pour les rivières Betsiamites, aux Outardes, Manicouagan

1. Consulter l'annuaire hydrologique 1994-95 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure

2.2 Les lacs

La région de la Côte-Nord est parsemée de nombreux lacs dont certains de grande superficie. Dans le tableau qui suit, nous retrouvons les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leurs principales vocations et utilisations. Pour connaître les caractéristiques des autres lacs, on peut consulter la Direction du milieu hydrique du ministère de l'Environnement. On retrouve à ce tableau plusieurs petits lacs situés à proximité de milieux habités qui présentent des situations conflictuelles dues à des utilisations intensives et multiples. Ainsi, plusieurs de ces petits lacs sont utilisés à des fins de villégiature intensive, de base d'hydravion, d'alimentation en eau potable, pour la pêche et en plus pourraient recevoir des rejets d'eaux usées. Certains plans d'eau de plus grande superficie servent de réservoirs pour des centrales hydroélectriques et sont utilisés à des fins de villégiature et pour la pêche (Manic Cinq, Manic Deux, Manic Un, Outardes Deux et Outardes Quatre). Les marnages importants sur certains de ces réservoirs occasionnent des inconvénients aux villégiateurs et à certaines espèces de poissons qui fraient dans cette zone de marnage.

Tableau 2.2 : Vocations et utilisations des principaux lacs de la région

Lacs	Superficie (km ²)	Vocations / utilisations
Manic Cinq	2 072,00	réservoir, 2 centrales hydroélectriques, villégiature, pêche, présence d'espèces sensibles (touladi et ouananiche)
Outardes Quatre	730,00	centrale hydroélectrique, villégiature, 3 pourvoiries, pêche présence d'espèces sensibles (touladi)
Réservoir SM-3	253,00	centrale hydroélectrique, villégiature, pêche
Sainte-Anne	240,00	pêche, villégiature, rejet d'eaux usées, prise d'eau potable
Manicouagan, petit	221,70	réservoir, pêche
Musquaro	206,94	pourvoirie
Magpie	109,30	pêche
Manic Deux	103,00	centrale hydroélectrique, pourvoiries, pêche, présence d'espèces sensibles (touladi et ouananiche)
Menistouc	90,13	pêche
Brulé	88,84	pêche
Caopacho	52,06	pêche
Fournier	48,69	pêche
Brochet, du	44,81	pêche
Eudistes, des	30,04	pêche
Outardes Deux	25,00	centrale hydroélectrique, villégiature, pêche, présence d'espèces sensibles (introduction de ouananiche)
Pentecôte	18,91	pêche
Manic Un	12,50	prise d'eau (ville de Baie-Comeau), base d'hydravion, pêche, 2 centrales hydroélectriques
Matamek	12,43	réserve écologique
Loup-Marin	8,12	villégiature intensive, prise d'eau potable, pêche, rejet d'eaux usées
Laval	6,45	pêche
Rapides, des	6,25	base d'hydravion, prise d'eau (ville de Sept-Îles), base de plein air, pêche
Loutre, à la	5,00	villégiature intensive, prise d'eau potable, rejet d'eaux usées, pêche
Patterson	3,75	pêche, base d'hydravion, villégiature, prise d'eau potable, rejet d'eaux usées
Hall	3,20	prise d'eau (Mines Wabush), pêche, villégiature
Chasse, à la	2,50	prise d'eau potable (ville de Baie-Comeau), prise d'eau (Reynolds, Donohue), pêche
Rond	2,00	villégiature intensive, prise d'eau potable, rejet d'eaux

Lacs	Superficie (km ²)	Vocations / utilisations
		usées, pêche
Cèdres, des	1,25	villégiature intensive, baignade, prise d'eau potable, pêche
Donlon	1,25	villégiature intensive, prise d'eau potable, pêche, rejet d'eaux usées
Charles	1,00	prise d'eau (La Tabatière), base d'hydravion, pêche, poste de distribution d'Hydro-Québec
Saint-Onge	1,00	villégiature intensive, prise d'eau potable, pêche, rejet d'eaux usées
Gobeil	0,625	plage municipale, villégiature, pêche, base d'hydravion
Daigle	0,3	villégiature intensive, prise d'eau potable, pêche, rejet d'eaux usées
Labrie	0,25	villégiature intensive, prise d'eau potable, pêche, rejet d'eaux usées

Source : Direction du milieu hydrique et Direction régionale de la Côte-Nord, ministère de l'Environnement

2.3 Les barrages

Sur le territoire de la région de la Côte-Nord, nous retrouvons 168 barrages dont 53 % sont utilisés à des fins hydroélectriques et dont 45,2 % sont exploités par Hydro-Québec. Pour plus de détails, on peut consulter le tableau A.1 en annexe.

La région de la Côte-Nord possède quelques uns des plus grands ouvrages du Québec. Le plus haut parmi ces derniers est le barrage Daniel Johnson qui fait parti de l'aménagement Manic-Cinq sur la rivière Manicouagan. Ce barrage voûte est d'une hauteur de 214 m. Ensuite, le barrage en enrochement de l'aménagement hydroélectrique SM-3, sur la rivière Sainte-Marguerite, mesure 155 mètres de hauteur. Puis, le remblai no.1 et le remblai no.2 de l'aménagement Outardes-Quatre s'élèvent respectivement à des hauteurs de 122 et 102 mètres. Ceux-ci sont situés sur la rivière aux Outardes. Enfin, le barrage de Manic-Deux, sur la rivière Manicouagan, mesure 91,4 mètres de haut.

Ces grands ouvrages ont permis de créer des réservoirs qui sont aussi parmi les plus volumineux du Québec. En effet, l'aménagement de Manic-Cinq retient 142 milliards de mètres cubes d'eau. L'aménagement SM-3 possédera une retenue de 38,5 milliards de mètres cubes d'eau à la fin de la mise en eau du réservoir l'an prochain. De plus, les ouvrages d'Outardes-Quatre créent une réserve de 24,4 milliards de mètres cubes d'eau. Enfin, le réservoir de l'aménagement Manic-Deux contient 5 milliards de mètres cubes d'eau.

Problématiques spécifiques

Sur le territoire de la région de la Côte-Nord on retrouve plusieurs projets de démantèlement de vieux barrages, notamment ceux de la Compagnie minière IOC. Trois lacs se trouvent dans le bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite (lacs Cacawi, Picard et Garemand) : projets pour lesquels la zec Matamec s'interrogeait sur la nécessité de baisser le niveau d'eau, ce qui nuisait à la qualité de pêche dans le secteur.

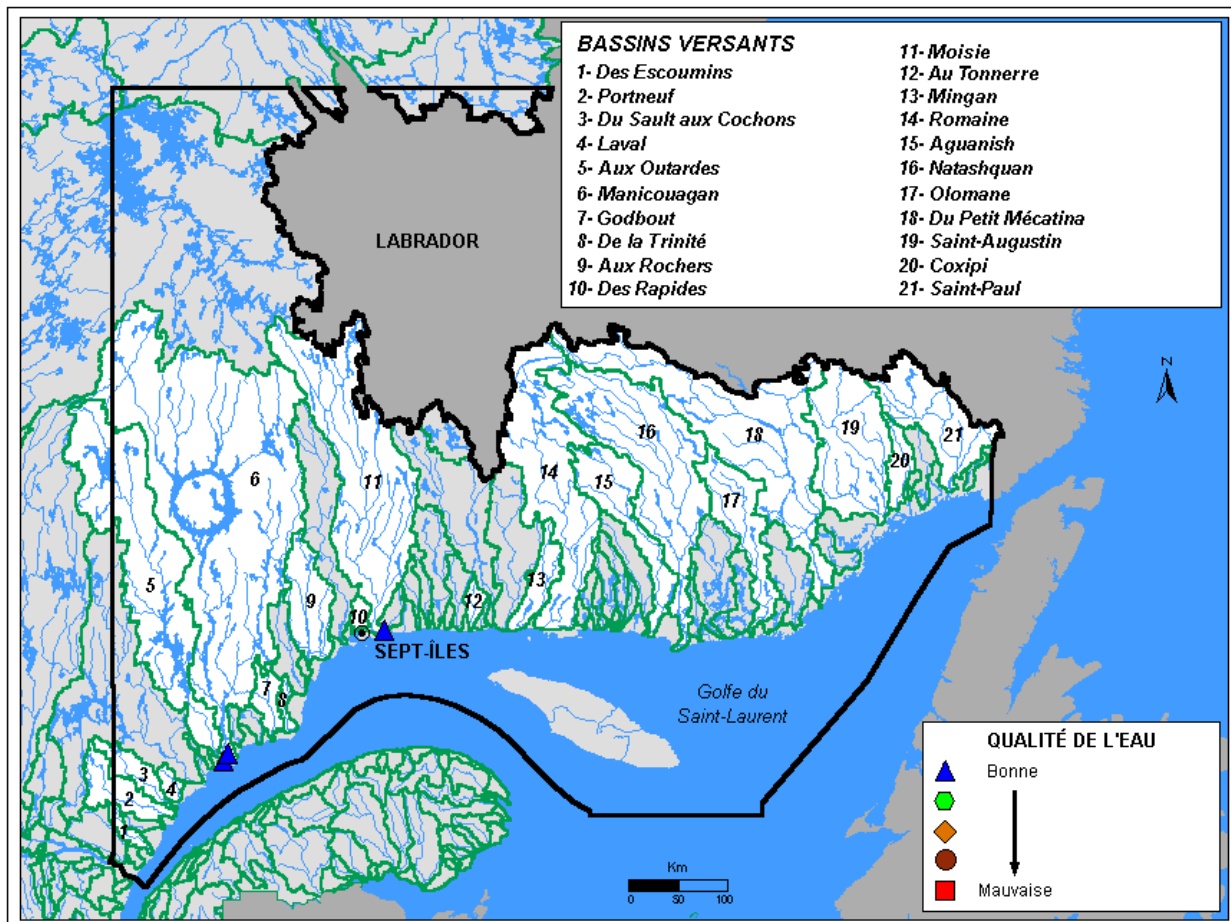
Il y a dans la région de la Côte-Nord un certain nombre de vieux barrages qui étaient utilisés pour le flottage du bois lors des exploitations forestières passées. Ces ouvrages, devenus « orphelins », sont entretenus tant bien que mal par des villégiateurs qui y voient un bénéfice faunique.

3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement se trouvant dans la région administrative de la Côte-Nord. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) qui intègre neuf indicateurs conventionnels de l'eau (azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrates, phosphore total, saturation en oxygène, turbidité).

Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région de la Côte-Nord



Note : Afin de connaître la qualité des eaux douces des rivières aux Outardes, Manicouagan et Moisie illustrées dans la carte ci-jointe, les stations d'échantillonnage ont dû être placées à l'extérieur de la zone de la rivière influencée par les eaux salées. Pour répondre à cette condition, cela a impliqué qu'elles soient aussi placées en amont (avant) des municipalités que l'on trouve près de l'embouchure de ces rivières : Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes, Ragueneau, Baie-Comeau, Pointe Lebel et Moisie.

La qualité d'eau d'une rivière est directement liée à certaines activités ayant lieu sur son bassin hydrographique. Aussi, les pressions de pollution les plus significatives ont été intégrées dans le tableau 3.1 qui suit. Par bassin hydrographique, on y trouve la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage d'habitations reliées à un réseau d'égouts et le pourcentage de la population qui est desservie par une station d'épuration des eaux usées municipales.

Enfin, la description de problématiques particulières, lorsque existantes, est décrite par bassin versant. Une liste des publications récentes du ministère de l'Environnement se rapportant aux rivières de la région est également jointe.

Tableau 3.1 : Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique ¹

Bassin	Superficie bassin (km ²)	Superficie cultivée ² (km ²)	Cheptel ² (u.a. par hectare cultivé)	Industries avec rejet au cours d'eau ³ (nb)	Population totale (nb)	Population desservie par ⁴ : un réseau d'égouts (%)	une station d'épuration (%)
Du Sault aux Cochons	1 940	< 3	0,5	1	4 071	96	96
Moisie	19 197	< 3	< 0,2	1	3 234	100	100

1. Dans la région de la Côte-Nord, la presque totalité des municipalités sont situées en bordure de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Les pressions de pollution ne s'exercent donc pas sur les rivières comme tel.
2. Source : dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996).
3. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.
4. Source : ministère des Affaires municipales, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, 1 unité animale équivaut à 1 vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc. (*Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*).

3.2 Problématiques particulières sur la qualité de l'eau

3.2.1 Rivière Moisie

À l'amont complètement du bassin hydrographique de la rivière Moisie, dans le sous-bassin de la rivière aux Pékans, se trouvent l'importante mine de fer Mont Wright ainsi que la municipalité de Fermont. Leur influence sur l'eau de la rivière est toutefois localisée et contrôlée par des systèmes de traitement de leurs eaux usées.

3.2.2 Rivière Manicouagan

La municipalité de Baie-Comeau opère une station d'épuration de ses eaux usées depuis janvier 1992. Toutefois, des bris importants du réseau d'égouts du secteur Marquette suite aux pluies diluviennes de l'été 1996 ont empêché l'acheminement des eaux usées de ce secteur à la station d'épuration. Les réparations appropriées devraient avoir lieu au cours de l'année 1999.

3.2.3 La baie des Anglais

La contamination de la baie des Anglais, à Baie-Comeau, est connue depuis 15 ans. On y trouve des sédiments fortement contaminés par les biphényles polychlorés (BPC), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ainsi que par les furanes. C'est en 1982, lors d'un échantillonnage de sédiments prélevés dans le cadre du dragage d'entretien aux quais de la céréalière Cargill que des BPC ont été décelés. Par la suite, les résultats d'une étude d'évaluation environnementale de la Société canadienne des métaux Reynolds ont permis de déterminer l'ampleur de la contamination. En 1989, le ministère de l'Environnement publiait une étude faisant état de la présence de HAP dans les sédiments de la baie des Anglais. Enfin, en 1995, des chercheurs de l'Institut Maurice-Lamontagne de Pêches et Océans Canada ont prélevé des échantillons et noté la présence de furanes dans certains de ceux-ci.

Jusqu'à présent, plusieurs études scientifiques et rapports portent sur la baie des Anglais. En février 1993, un groupe de travail dont faisait partie le ministère de l'Environnement concluait à la nécessité de poursuivre la caractérisation, l'étude sédimentologique et le suivi de la contamination dans les sédiments contaminés. En réponse à cette demande, la Société canadienne des métaux Reynolds a fait réaliser par la firme SNC-Lavallin les études pour répondre aux demandes du ministère de l'Environnement. En résumé, cette recherche en arrivait à la conclusion qu'il était préférable de ne pas réaliser de travaux de décontamination, et ce, afin d'éviter une plus grande dispersion des contaminants dans la baie et même dans l'estuaire fluvial. Plusieurs chercheurs universitaires sont en effet d'avis que la sédimentation naturelle recouvre les sédiments contaminés et diminue, à la longue, les dangers reliés à la présence de ces contaminants.

À l'heure actuelle, un groupe multidisciplinaire de spécialistes du ministère de l'Environnement évalue les différentes problématiques de ce dossier.

3.2.4 Acidité des lacs et contamination de la chair de poisson par le mercure

Les lacs de la partie est de la Côte-Nord sont généralement très acides, alors que ceux de l'ouest ne le sont pas.

Parmi les 221 lacs visités, 11,3 % sont des lacs acides (pH inférieur ou égal à 5,5), 18,6 % sont en transition et 70,1 % sont non acides (pH supérieur à 6). Au niveau de la contamination de la chair de poisson par le mercure, la norme pour consommation humaine de 0,5 mg/kg est dépassée dans 57 % et 100 % des brochets de moyenne et grande tailles.

3.3 Références des publications les plus récentes

ROBITAILLE, P. 1998. *Qualité des eaux des rivières aux Outardes, Manicouagan et Moisie, 1979 à 1996*, Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement et de la Faune, rapport QE-116, Envirodoq EN980963, 28 pages + 4 annexes.

4. Portrait de l'eau souterraine

4.1 Les usages

Près de 21 % de la population de la région de la Côte-Nord, soit environ 20 500 personnes, est alimentée par eau souterraine, dont plus de 35 % par puits individuels (voir tableau A.2 en annexe). Dans la MRC de Minganie, plus de 90 % de la population desservie par un réseau s'alimente par eau souterraine alors que c'est à moins de 30 % dans la MRC de la Haute-Côte-Nord. Les résidents de la Basse-Côte-Nord utilisent l'eau souterraine dans une proportion de 43 % pour alimenter leur réseau d'aqueduc. Les trois autres MRC de la région alimentent leur réseau par eau souterraine dans des proportions inférieures à 5 %.

Seulement 7 puits, pour tout le territoire, ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement. À ce nombre, il faut ajouter tous les puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou qui ne sont pas encore saisis. On estime ainsi à environ 1 800 le nombre total de puits dispersés dans la région.

4.2 Problèmes de contamination

Dans la région, l'élimination des déchets solides est réalisée, entre autres, dans cinq lieux d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) non étanches. Ces lieux reposent sur du sable et la capacité d'auto-épuration des eaux de lixiviation est surestimée. Ces lieux sont qualifiés de sites par atténuation. Ils reçoivent plus de 80 % des matières résiduelles de la région. Les autres résidus sont enfouis dans 25 dépôts en tranchées et une douzaine de dépôts en milieu nordique.

Malgré les efforts entrepris par Transports Canada qui gère l'aéroport de Sept-Îles, les citoyens du secteur des plages, situé à l'est de Sept-Îles, ont de grandes inquiétudes face à la détérioration de la qualité de leur eau souterraine. La découverte de la présence de nitrates dans une vingtaine de puits a amené les résidents à réclamer un service d'aqueduc, lequel ne dessert qu'une partie de ce secteur. En 1986, une enquête du ministère de l'Environnement concluait que ces résidents rencontraient non seulement des problèmes de qualité d'eau souterraine en raison de la présence naturelle de fer (problèmes d'esthétique), mais aussi de qualité bactériologique en raison de la non-conformité des installations sanitaires individuelles. Les opérations de déglacage des avions (en utilisant de l'urée) aux aéroports de Havre-Saint-Pierre et de Pointe-Lebel pourraient également présenter une problématique similaire à celle de l'aéroport de Sept-Îles concernant la contamination de la nappe phréatique.

Les activités reliées au transport (comprenant les activités ferroviaires et les parcs de carburant des compagnies pétrolières) ont contribué à la contamination des eaux souterraines de Sept-Îles particulièrement par les produits pétroliers.

Chaque MRC a ses problèmes de contamination des eaux souterraines :

Haute-Côte-Nord

Le lieu d'enfouissement sanitaire de Forestville commence à présenter des signes de contamination de ses résurgences qui ne rencontrent pas les normes en vigueur.

Manicouagan

Le lieu d'enfouissement de la Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan présente depuis plusieurs années des dépassements aux normes réglementaires pour certaines résurgences; une étude est en cours pour identifier les correctifs nécessaires. À Pointe-aux-Outardes, le lieu d'enfouissement des déchets de matières ligneuses de la scierie de Produits forestiers Donohue, et adjacent au lieu d'enfouissement sanitaire, présente également des

résurgences qui ne respectent pas les critères d'usage. Toujours à Pointe-aux-Outardes, mentionnons la présence de deux lieux de traitement de boues de fosses septiques qui reposent sur le sable ainsi qu'un centre de transfert de matières résiduelles dangereuses qui déclare, à l'occasion, des déversements mineurs et qui effectue des activités de décontamination dans son centre de traitement.

À Baie-Trinité, une scierie de moyenne importance rencontre des problèmes de contamination de résurgences en raison de l'élimination de résidus de matières ligneuses.

Sept-Rivières

Le lieu d'enfouissement sanitaire de Pentecôte (géré par la municipalité de Port-Cartier) présente des dépassements aux normes et fait l'objet d'études pour corriger cette situation.

Le lieu d'enfouissement sanitaire de Sept-Îles présente des dépassements aux normes. Une étude est en cours pour proposer un traitement des eaux de lixiviation du L.E.S. qui ne rencontrent pas les normes. Un lieu de traitement des boues de fosses septiques est voisin de ce site.

Du côté de Port-Cartier, la papetière et la scierie d'Uniforêt opèrent un lieu d'enfouissement de résidus de matières ligneuses et de fabrique dont la localisation est actuellement en réévaluation.

Depuis 1985, des dizaines de milliers de litres d'hydrocarbures sont pompés de la nappe phréatique sous les ateliers du chemin de fer de la minière IOC à Sept-Îles. Ces huiles sont récupérées à l'aide d'un système de captage et de traitement dont l'effluent se rejette au fleuve Saint-Laurent. Ces rejets rencontrent les normes en vigueur.

Minganie

Il n'y a pas de lieu de traitement des boues de fosses septiques dans ce secteur et les citoyens qui veulent faire vidanger le contenu de leurs installations doivent payer des coûts importants. Cette situation a pour conséquence que les boues ne sont pas ramassées périodiquement et qu'il s'ensuit des débordements ou encore pire des vidanges illégales dans la nature qui sont susceptibles d'affecter la qualité des eaux souterraines ou de surface.

Caniapiscau

La problématique de la villégiature du secteur est la même que celle de la MRC de Minganie au niveau des eaux usées.

La gestion des produits pétroliers de la Compagnie minière Québec-Cartier au Mont Wright rencontre sensiblement la même problématique que la minière IOC à Sept-Îles. Le parc pétrolier présente une fuite qui a contaminé les eaux souterraines. La compagnie s'est engagée à mettre en place un système de captage et de traitement tout en s'engageant à effectuer la réfection, au printemps prochain, de son réseau de distribution et de son système d'entreposage de produits pétroliers.

Secteur Basse-Côte-Nord

La situation des citoyens des villages non desservis par un réseau d'égouts dans ce secteur est plus grave que celle de la Minganie au niveau des eaux usées. La majorité des municipalités sont établies sur le socle rocheux et présentent des problèmes de salubrité. Les propriétaires de résidences isolées dotées de fosses septiques ont plus de problèmes que les villégiateurs des autres secteurs de la Côte-Nord compte tenu de leur éloignement et de leur isolement. En bref, le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées est inapplicable et la seule solution réside dans la construction d'un réseau d'égouts dans plus de la moitié des localités.

Le démantèlement de centrales thermiques d'Hydro-Québec en Basse-Côte-Nord et sur l'île d'Anticosti a mis à jour des cas importants de sols contaminés. C'est aussi le cas de mauvaise gestion de réservoirs d'hydrocarbures à plusieurs endroits, notamment, en Basse-Côte-Nord et à Schefferville.

4.3 La gestion de l'exploitation des eaux souterraines et l'aménagement du territoire

À ce jour, aucun conflit entre usagers de la ressource eau souterraine n'a été rapporté sur le territoire de la région administrative de la Côte-Nord. Les autorisations émises en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* constituent le moyen, actuellement à la disposition du Gouvernement, pour vérifier *à priori* l'impact potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place. Toutefois, ces mécanismes d'autorisation ne portent pas sur l'ensemble des projets majeurs de captage, puisqu'ils ne visent qu'une partie des secteurs d'activités humaines susceptibles d'opérer des captages d'importance.

La détermination des périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable, n'est pas une action généralisée de la part des municipalités. Cependant, depuis 1996 dans le cadre des autorisations de projets de captage d'eau souterraine, le ministère de l'Environnement exige la détermination de ces périmètres et recommande l'adoption d'une réglementation pour régir les activités et les usages sur le territoire.

4.4 Références

Anonyme, 1994. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement; pour un aménagement concerté du territoire*, Gouvernement du Québec.

McCormack, R., 1987. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution, région de la Côte-Nord*, ministère de l'Environnement, Direction des eaux souterraines et de consommation.

Simard, G. et Des Rosiers, R., 1979. *Qualité des eaux souterraines du Québec*, ministère de l'Environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche, Service des eaux souterraines.

5. Portrait municipal

5.1 Le portrait général

5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau

La région de la Côte-Nord compte 53 réseaux municipaux d'eau potable desservant 38 municipalités pour une population de 88 056 habitants. De ces réseaux, 43 possèdent un traitement (plus de détails sont fournis au tableau A.2 en annexe).

Nous estimons que 78,5 % de la population de la région de la Côte-Nord est alimentée par eau de surface tandis que 21,5 % est alimentée en eau souterraine. De ce dernier pourcentage, nous estimons que 64,8 % est alimenté par réseaux municipaux tandis que 35,2 % l'est par des puits individuels.

5.1.2 Gestion des eaux usées municipales

Au niveau de l'assainissement des eaux municipales, on évalue que 86 % de la population de la région de Côte-Nord est raccordée à un réseau d'égouts municipal. Dans le cadre des programmes d'assainissement des eaux, plus de 115 M \$ auront été investis par le gouvernement du Québec et les municipalités pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, 83 % de la population de la Côte-Nord raccordée à un réseau d'égouts traitait ses eaux usées le 31 décembre 1998 et plus de 88 % de la population raccordée de la région traitera ses eaux le 31 décembre 1999. Pour connaître les données par MRC, on peut consulter le tableau A.3 en annexe.

5.2 Problématiques spécifiques

5.2.1 Alimentation en eau

Les trihalométhanes à Sept-Îles

Depuis plus de 10 ans, la Ville de Sept-Îles a enregistré à quelques reprises des dépassements de la norme québécoise de 350 microgrammes par litre pour les trihalométhanes. Ce réseau compte environ 25 000 abonnés et s'alimente à partir d'eau de surface. Il a fait l'objet dans les dernières années, d'une surveillance accrue de la part de la Direction de la santé publique ainsi que du ministère de l'Environnement. En janvier 1999, un communiqué de presse a été diffusé par la Direction de la santé publique afin d'informer la population de la situation. La ville a annoncé que des travaux pourraient se réaliser l'an prochain.

Les petits réseaux d'approvisionnement en eau de consommation

La MRC de Minganie et la Basse-Côte-Nord ont fait l'objet de travaux importants pour l'amélioration de l'hygiène du milieu (aqueducs, égouts, assainissement des eaux) durant la dernière décennie. Ces travaux, rendus possibles grâce aux suites du Sommet socio-économique (Entente cadre CRD-gouvernement du Québec) et du programme d'assainissement des eaux, ont permis la mise en place de systèmes d'alimentation, de traitement et de distribution d'eau dans plusieurs localités. Ces infrastructures ont permis à cette population d'avoir de l'eau de qualité distribuée à leur résidence; cela a considérablement contribué à augmenter la qualité de vie d'une bonne partie des résidents de ces localités.

Malgré ces améliorations, plusieurs municipalités n'ont pas mis l'accent sur la qualité des eaux distribuées. Ainsi, malgré la mise en place de systèmes de traitement, plusieurs réseaux (dont certains nouvellement construits ou rénovés) distribuent encore une eau de qualité parfois

douteuse. Cette problématique est présente sur l'ensemble du territoire et est due à la formation déficiente du personnel technique des municipalités.

À titre d'exemple, jusqu'à tout récemment dans la municipalité de Tadoussac, des avis d'ébullition étaient émis pour de très longues périodes, sans pour autant être respectés ou connus dans la population qui, en été, compte plusieurs milliers de touristes. Cette situation est aussi vraie en Basse-Côte-Nord, où l'on a enregistré des avis d'ébullition sur des périodes de plus de deux ans. Ici encore, il n'est pas évident que les avis d'ébullition sont respectés; et par ailleurs, il est difficile de mettre en évidence des problèmes de santé, compte tenu, entre autres choses, de l'isolement de cette population.

5.2.2 Gestion des eaux usées

Les efforts réalisés dans la région au niveau de la gestion des eaux usées municipales ont permis d'améliorer de beaucoup la situation qui prévalait au début des années 80. Cette amélioration s'est, entre autres, fait sentir spécialement dans le secteur Basse-Côte-Nord et dans la MRC Minganie qui ont bénéficié de l'injection de plus d'une cinquantaine de millions de dollars, ce qui inclut cependant certains travaux d'aqueduc.

En fonction de leur isolement, les secteurs non reliés par voie routière ne disposent pas d'infrastructures permettant la vidange périodique des installations septiques, ce qui complique grandement la mise en application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.8). Il n'y a pas de lieu d'élimination des boues de fosses septiques à l'est de Sept-Îles. La distance routière influence grandement le prix à payer par les citoyens pour entretenir leur installation individuelle ce qui favorise un certain laisser-aller. Pour les secteurs non reliés par le réseau routier, l'entretien de telles installations est simplement impossible, d'où les rejets d'eaux usées sans traitement dans l'environnement (souvent un cours d'eau) par les particuliers.

Il demeure également certaines situations dans différentes municipalités qui nécessitent des interventions pour corriger les problèmes de rejets d'eaux usées sans traitement (Sainte-Thérèse-de-Colombier, Havre-Saint-Pierre, Tadoussac, Chutes-aux-Outardes, Grandes-Bergeronnes, Ragueneau, Baie-Trinité, Sainte-Anne-de-Portneuf, Franquelin et Rivière-Pentecôte). Un cas nécessitant une intervention urgente est celui du village de Saint-Augustin en Basse-Côte-Nord. Dans cette municipalité, les égouts et fosses septiques individuelles se jettent dans des fossés qui se déversent dans la rivière Saint-Augustin, de là la problématique d'insalubrité dénoncée par la Direction de la santé publique.

Ailleurs en Basse-Côte-Nord, la situation est encore problématique au niveau de la gestion des eaux usées là où il n'y a pas de réseaux d'égouts et où les eaux usées se déversent dans un milieu essentiellement composé d'affleurements rocheux. C'est le cas à Harrington Harbour, La Tabatière, Tête-à-la-Baleine et Baie-des-Moutons. Par ailleurs, il n'y a pas non plus d'infrastructures sanitaires dans d'autres localités de la Basse-Côte-Nord comme Brador, Chevery, Kégaska, La Romaine (secteur non autochtone) qui reposent sur du sable et les problèmes de salubrité relatifs aux eaux usées, bien que moins évidents, sont quand même présents compte tenu de la grandeur des terrains et de la contamination de la nappe phréatique ou des eaux de surface.

La mise en place d'équipements de traitement des eaux usées municipales (particulièrement de Tadoussac à Moisie) pourrait avoir eu une influence positive sur le niveau de contamination microbiologique des mollusques dont l'interdiction serait moins généralisée le long du littoral. Selon Pêches et Océans Canada, il appert que plus de 40 % des zones coquillères de l'ensemble de la Côte-Nord sont maintenant susceptibles d'être ouvertes à la consommation humaine, ce qui n'était pas le cas il y a 10 ans. La Haute-Côte-Nord (MRC de la Haute-Côte-Nord et de Manicouagan) est la sous-région où la cueillette domestique et surtout commerciale de myes (clams) est la plus pratiquée dans l'est du Québec. Cependant, la contamination naturelle des mollusques par les algues toxiques (alexandrium, autrefois appelée gaugnaulax) continue de justifier, occasionnellement, la fermeture temporaire de certains secteurs.

5.2.3 La gestion du milieu hydrique

La Côte-Nord a été affectée à quelques reprises, par le passé, par des crues printanières. Cependant, même si certaines localités ont eu à craindre pour leur sécurité, comme ce fut le cas des villages de Saint-Augustin et de Moisie ou de d'autres localités, les inondations qui affectent les zones habitées ne sont pas fréquentes et, surtout, ne sont pas importantes dans la région.

Les schémas d'aménagement des cinq MRC de la Côte-Nord sont actuellement en révision et devront déterminer les zones inondables de leur territoire.

Les municipalités de la Côte-Nord, de façon générale, n'ont pas appliqué de mesure spécifique à la gestion des milieux hydriques sur leur territoire. Par exemple, la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (Q-2, r.17.2) présente certains problèmes d'application pour les municipalités. Ainsi, dans le cas des plages situées à l'est de la ville de Sept-Îles, les citoyens font pression sur les autorités locales afin que les milieux hydriques présents dans ce secteur fassent l'objet d'une protection et pour empêcher un projet de développement domiciliaire.

L'érosion des rives des cours d'eau et du fleuve Saint-Laurent est une préoccupation majeure des citoyens et des autorités municipales. Par le passé, de nombreux cas de décrochage ont affecté la circulation sur la route 138, entre autres, lors des pluies diluviennes de 1996 lorsque six portions de cette route nationale ont été emportées par les crues. La péninsule Manicouagan (Ragueneau, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel et Chutes-aux-Outardes) ainsi que les plages dans les municipalités de Gallix, Rivière-Saint-Jean, Sept-Îles et plusieurs autres ont fait l'objet, ces dernières années, de travaux d'enrochement pour protéger les secteurs les plus sensibles, souvent là où la route 138 assure le seul lien routier.

6. Portrait industriel

6.1 Le portrait général

Secteur primaire

La production minière de la Côte-Nord est essentiellement axée sur le minerai de fer et d'ilménite. La compagnie Québec Cartier exploite une mine de fer à Mont Wright tandis que la société QIT-Fer et Titane exploite un gisement d'ilménite au Lac Tio, au nord de Havre-Saint-Pierre. La région est fort active également au niveau de l'exploration minière et la découverte de gisements ayant potentiellement une valeur commerciale représente une activité industrielle qui n'est pas négligeable. Toutes ces activités sont susceptibles soit d'affecter le milieu naturel environnant ou de générer des eaux usées qui nécessitent un minimum de traitement.

La région compte également des carrières et des sablières (une centaine selon les données disponibles au ministère de l'Environnement, dont 28 d'importance selon le ministère des Ressources naturelles), ainsi que des tourbières (Pointe-Lebel, Les Escoumins, Longue-Rive, Sept-Îles, Colombier, Moisie et Port-Cartier). Un certain nombre n'ont pas été autorisées et sont exploitées très ponctuellement; certaines ne respectent pas les distances minimales à l'égard des cours d'eau. Toutefois, en règle générale, l'exploitation des carrières et sablières entraîne peu d'impacts sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas d'exploitation sous le niveau de la nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les concentrations prévues au *Règlement sur les carrières et sablières*.

Secteur secondaire

Dans le secteur secondaire, on retrouve environ 90 établissements industriels et manufacturiers situés dans la région de la Côte-Nord dont plus de 80 % comptent moins de 50 employés; la plus grande partie se retrouvent dans les secteurs de Baie-Comeau et Sept-îles. Sur ce total, le ministère de l'Environnement a dénombré en 1995, 30 établissements dont les rejets d'eaux usées étaient susceptibles de créer directement ou indirectement un impact significatif sur l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques sur ces 30 établissements, soit une répartition en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). On remarque que la majorité de ces établissements ne sont pas raccordés à un réseau d'égouts municipal.

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre au niveau gouvernemental en vue d'assainir les eaux usées industrielles : délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel, adoption de règlements dans deux secteurs industriels soit ceux des pâtes et papiers et du raffinage du pétrole, réalisation de programmes d'intervention spécifiques tels le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), le Plan d'action Saint-Laurent (PASL/SLV-2000) et depuis peu, le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI). Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements visant à régir les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

En 1995, le ministère de l'Environnement a dressé un état de situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble du Québec. Ainsi, on a établi le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex : installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égouts municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement) ou étaient en train de les réaliser par opposition à ceux qui en étaient à l'étape d'évaluation de correctifs. Les travaux

d'assainissement sont considérés terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles d'assurer le respect de normes réglementaires ou d'autres exigences établies en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et ceci à la date considérée. Dans le cas des établissements qui déversent leurs effluents directement dans l'environnement, le Ministère se réfère, pour établir le niveau d'assainissement, aux critères de qualité des eaux de surface et établit des objectifs environnementaux de rejet (OER), tout en considérant la meilleure technologie économique disponible.

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement pour les industries de la région de la Côte-Nord en date de 1995. Les grandes entreprises du secteur des pâtes et papiers avaient toutes réalisé les travaux d'assainissement qui étaient alors requis par le ministère de l'Environnement (ou étaient en train de les réaliser) tandis que, dans le cas de la métallurgie, le taux d'avancement était évalué à 60 %. Dans le cas des petites et moyennes entreprises, concentrées notamment dans le secteur agro-alimentaire, le taux d'assainissement observé en 1995 est plus faible. Depuis 1995, plusieurs établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun nouvel inventaire n'a été réalisé.

Parmi les industries répertoriées dans la région de la Côte-Nord, on en retrouve un certain nombre qui retiennent l'attention pour leur problématique liée à l'eau et qui appartiennent à différents secteurs : pâtes et papiers, métallurgie, agro-alimentaire (principalement les usines de transformation de produits marins) et transformation du bois.

Secteur des pâtes et papiers

Les établissements du secteur des pâtes et papiers génèrent des volumes de rejet importants et sont aussi des grands utilisateurs d'eau. Le tableau 6.1 présente ces industries en précisant leurs points de captage et de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées industrielles. Les eaux de procédé en provenance de ces entreprises ne sont rejetées à l'environnement qu'après un traitement, ce qui en a diminué considérablement l'impact sur le milieu récepteur.

De plus, ces entreprises via la redevance relative à la pollution générée, associée au *Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel*, auront un incitatif économique à réduire les quantités de contaminants qu'elles rejettent dans l'environnement. Ces redevances prendront effet après la délivrance des attestations d'assainissement, lesquelles sont prévues pour l'année financière 1999-2000 dans le cas du secteur des pâtes et papiers. Ce règlement ne prévoit actuellement aucune redevance en fonction des volumes de prélèvement ou de rejet.

Tableau 6.1 : Caractéristiques des deux fabriques de pâtes et papiers de la Côte-Nord

Établissement industriel Municipalité	Point de captage	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m³/jour 1998	Traitement des eaux usées
Produits forestiers Donohue inc. BAIE-COMEAU	Lac Comeau	Estuaire du Saint-Laurent	90 000 (75 000 : procédé) (15 000 : refroid.)	Biologique (sur eaux de procédé)
Uniforêt – Pâte Port-Cartier inc. PORT-CARTIER	Rivière aux Rochers	Golfe du Saint-Laurent	48 000 (34 000 : procédé) (14 000 : refroid.)	Biologique (sur eaux de procédé)

Secteur de la métallurgie

Si l'extraction et le broyage sont le propre des mines situées plus au nord de la région, la concentration et la production de boulettes de fer sont les principales activités des installations industrielles du Mont Wright et du littoral à Port-Cartier et à Sept-Îles. La réouverture prochaine de l'usine de boulettage de la compagnie minière IOC à Sept-Îles a été, pour sa part, annoncée à la fin de l'année dernière. Toutes ces activités nécessitent l'utilisation d'une quantité d'eau importante et leur recirculation après traitement est un des moyens envisagés pour limiter les rejets au fleuve

Saint-Laurent et dans les cours d'eau. De façon générale, le débordement des haldes de stériles et de matériaux de mort terrains des parcs à résidus se fait dans les cours d'eau avoisinant les sites miniers. Cela affecte la qualité des cours d'eau qui deviennent, à la longue, des lacs improductifs.

La présence de deux alumineries permet la transformation de matières premières venant de l'extérieur (alumine et bauxite entre autres) qui peuvent être mises en valeur en raison de la quantité d'énergie hydroélectrique disponible. Là aussi, l'utilisation de l'eau est importante au niveau de la production et en particulier pour le refroidissement des lingots et autres produits, du moins à la Société Canadienne des Métaux Reynolds. La recirculation de ces eaux dans les procédés de production est la pratique en vigueur pour limiter les rejets. Le tableau 6.2 présente quelques caractéristiques sur ces établissements.

Tableau 6.2 : Caractéristiques des établissements métallurgiques de la région de la Côte-Nord

Établissement industriel Municipalité	Point de captage	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m ³ /jour 1998	Traitement des eaux usées
Aluminerie Alouette SEPT-ÎLES	Aqueduc municipal Lac des Rapides	Golfe du Saint-Laurent	1 700 (en 1995)	Traitement et recirculation des eaux de procédé Rejet seulement des eaux de ruissellement (après un bassin de sédimentation)
Société Canadienne des Métaux Reynolds BAIE-COMEAU	Lac de la Chasse	Golfe du Saint-Laurent	2 500	Traitement et recirculation en partie
Usine de bouletage Cie minière Québec Cartier PORT-CARTIER	Aqueduc municipal	Golfe du Saint-Laurent	13 200	Partiel
Usine de bouletage Mines Wabush SEPT-ÎLES	Lac Hall	Golfe du Saint-Laurent	4 370	Partiel
Concentrateur Québec Cartier Mont Wright FERMONT	Lac Mogridge	Lac Hessé	186 000 (4 mois/an)	Physico-chimique

Secteur agro-alimentaire

Le secteur agro-alimentaire comprend surtout des usines de transformation de produits marins. Le tableau 6.3 présente les trois plus importantes consommatrices d'eau.

Tableau 6.3 : Caractéristiques de quelques industries agro-alimentaires de la région de la Côte-Nord

Établissement industriel Municipalité	Point de captage	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m ³ /jour 1998	Traitement des eaux usées
Crustacés Baie-Trinité BAIE-TRINITÉ	Aqueduc municipal (eau douce) et prise d'eau privée (eau salée)	Golfe du Saint-Laurent	1 000 (eau douce et salée)	Tamis rotatif
Marinor LATABATIÈRE	Lac St-Charles	Golfe du Saint-Laurent	2 000	Tamis rotatif
Les fruits de mer de St-Paul BONNE-ESPÉRANCE	Réseau privé	Golfe du Saint-Laurent	2 000	Tamis rotatif

Secteur de la transformation du bois

En 1997-1998, l'industrie forestière constituait la deuxième activité économique en importance sur la Côte-Nord, après le secteur des mines et de métaux. Ce secteur générait environ 4 000 emplois, dont 30 % étaient rattachés au secteur primaire (exploitation et aménagement forestiers) et 70 % au secteur secondaire ou manufacturier (papetières et usines de sciage).

On comptait alors dans la région deux usines de pâtes et papiers, une usine de cogénération et douze scieries majeures dont les plus importantes sont Uniforêt-Scierie de Port-Cartier, la scierie exploitée par Donohue à Pointe-aux-Outardes, Scierie Manic (Kruger) à Ragueneau, Boisaco à Sacré-Cœur, Scierie Jacques-Beaulieu à Longue-Rive, Scierie HCN à Forestville, Scierie Labrieville et Scierie Baie-Trinité. Il existe une trentaine d'autres scieries de plus petite envergure. Dans certains cas, l'élimination de résidus de matières ligneuses a eu pour effet de contaminer la nappe phréatique ou les eaux de surface avec leurs résurgences. L'augmentation du taux de mise en valeur des résidus ligneux demeure une préoccupation pour les différents intervenants.

On constate une croissance des activités forestières dans la partie est du territoire (Sept-Îles, Havre-St-Pierre, Île d'Anticosti). Il y a eu le projet de récupération de bois du bassin du barrage SM-3 avant sa mise en eau ainsi que la mise en opération des scieries d'Uniforêt à Port-Cartier, Norbois à Rivière-Pentecôte, de Scierie Baie-Trinité à Baie-Trinité, de Scierie Ste-Marguerite à Rivière-St-Jean.

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et de service. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique.

6.2 Problématiques spécifiques

Transport maritime et transbordement

Compte tenu de l'importance du trafic maritime et du volume des produits transbordés (minerai de fer, charbon, alumine, grain et céréales, sel, produits pétroliers et produits chimiques), plusieurs agglomérations d'importance (Sept-Îles, Baie-Comeau, Port-Cartier et Havre-Saint-Pierre) sont exposées à des risques potentiels. Les déversements majeurs ne sont pas fréquents, mais ceux, entre autres, de produits pétroliers sont de nature à justifier les mesures d'urgence mises en place dans ces quatre plus importants ports de l'est du Québec. La manutention de produits en vrac altère souvent la qualité de l'eau avec l'émission de la pollution diffuse des matières transportées (poussières de minerai, de charbon, de grain, etc.). De plus, les opérations de

dragage qui sont réalisées régulièrement remettent en suspension les contaminants qui sont présents à proximité des installations portuaires.

Production et transport d'énergie

Il se produit et se transite sur la Côte-Nord plus de 40 % de la demande d'électricité du Québec. Outre les lignes de transport d'énergie en provenance de Churchills Falls, il y a la production des barrages sur les rivières Manicouagan (Manic Un, Deux, Trois, Cinq et puissance additionnelle), aux Outardes (Outardes Un, Deux, Trois et Quatre), Betsiamites (Bersimis Un et Deux), Hart Jaune près de l'ancienne ville de Gagnon, du Lac Robertson et de la rivière Sainte-Marguerite (SM-3), sans compter certaines centrales thermiques en fonction sur l'île d'Anticosti ou qui peuvent servir d'appoint en Basse-Côte-Nord. Toutes ces installations gèrent des quantités parfois importantes d'hydrocarbures pour le fonctionnement des appareils de production et des déversements sont toujours possibles malgré la présence d'équipements comme les séparateurs eau-huile. Quant aux lignes de transport, elles nécessitent un entretien régulier par l'emploi de phytocides ou la coupe manuelle pour éliminer la végétation nuisible. Cet entretien est autorisé par le ministère de l'Environnement et des campagnes d'information sont réalisées, entre autres, pour le bénéfice des cueilleurs de fruits sauvages.

7. Portrait agricole

7.1 Le portrait général

La région de la Côte-Nord est particulière du fait qu'il y a peu d'agriculture. Elle regroupe 0,2 % des fermes du Québec et 0,18 % des superficies cultivées au Québec.

L'importance de l'agriculture dans la région de la Côte-Nord se traduit par 72 fermes occupant 0,008 % du territoire. Les fermes se concentrent sur le territoire des MRC de La Haute Côte-Nord (49, réparties dans les municipalités de Sacré-Cœur, Tadoussac et Bergeronnes) et de Manicouagan (23). On y retrouve un cheptel de 2 078 individus dont 1 328 sont des bovins. La superficie cultivée est de 32 km² et se concentre à 80 % dans la MRC de La Haute Côte-Nord (plus de détails sur le portrait agricole sont fournis au tableau A.5 en annexe).

7.2 Problématique spécifique

La région de la Côte-Nord présente un bilan agro-environnemental relativement positif. Une vérification a été faite en 1998 par le ministère de l'Environnement et de la Faune au niveau des trois cours d'eau les plus susceptibles d'être affectés par les activités agricoles. Il s'agit du secteur où est concentrée près de la moitié de l'activité agricole régionale. Cette inspection démontre que ces cours d'eau ne sont pas affectés par cette activité.

8. Portrait faunique et récréo-touristique

8.1 Portrait faunique

8.1.1 La pêche sportive

La rive nord du fleuve Saint-Laurent comprise entre le Saguenay et le Labrador est une région propice à la pêche sportive. La multitude de lacs côtoie une centaine de rivières dont certaines sont de grande envergure bien qu'utilisées pour la production hydroélectrique (Manicouagan, Betsiamites, aux Outardes et Sainte-Marguerite). Une forte pression de pêche s'exerce dans les secteurs les plus accessibles comme la Haute-Côte-Nord et le long des circuits routiers (routes 138 et 389).

La région de la Côte-Nord compte une bonne quantité de territoires structurés. On y retrouve 12 zones d'exploitation contrôlée (zec) dont plus de la moitié sont spécialisées dans la pêche au saumon; une centaine de pourvoiries dont 54 à territoire exclusif; et une réserve faunique. Sur ces territoires cohabitent également les activités d'exploitation forestière. Ces activités nécessitent la construction de structures pour traverser ces nombreux cours d'eau. Certaines de ces structures, non conçues selon les normes du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public* (RNI), présentent des impacts sur les habitats aquatiques et la faune. Elles empêchent l'eau et les poissons de circuler librement ou elles provoquent l'érosion des rives et le rejet de grandes quantités de sédiments fins qui risquent de colmater des zones de gravier utilisées comme frayères et ainsi créer des deltas de sédiments à l'embouchure des cours d'eau. Ces impacts ont conduit les ministères des Ressources naturelles et celui de l'Environnement à changer et adopter le RNI ainsi que le *Règlement sur les habitats fauniques* de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Parallèlement à ces modifications réglementaires, un programme de formation et de sensibilisation a été mis de l'avant. De plus, en 1996, le ministère des Ressources naturelles modifiait la *Loi sur les forêts* pour intégrer les dimensions économiques, environnementales et sociales à la gestion de forêts; la conservation des sols et de la ressource eau fait partie des objectifs retenus.

La pêche à l'omble de fontaine demeure l'activité la plus populaire alors que la pêche au saumon Atlantique est toutefois celle qui représente le plus de retombées économiques, surtout pour les petites communautés où la main-d'œuvre disponible n'est pas occupée à travailler pour des industries.

Le saumon

La Côte-Nord est une des meilleures régions salmonicoles au Québec. On y retrouve un total de 75 rivières à saumon, dont 24 à l'île d'Anticosti. Plusieurs de celles-ci, notamment la Moisie et la Natashquan, sont parmi les plus importantes rivières à saumon au monde. L'exploitation sportive du saumon est gérée par des pourvoiries à droits exclusifs sur 38 de ces cours d'eau (ou sur une partie de ceux-ci), alors que l'on retrouve des pourvoyeurs sans droits exclusifs sur 8 d'entre eux. Sept (7) rivières sont gérées par l'entremise de zones d'exploitation contrôlées (zec), qui sont principalement localisées à l'extrême ouest du territoire, étant donné la plus grande accessibilité de ce secteur. On retrouve enfin 5 propriétés privées (sections de rivières) et une réserve faunique. La pêche est à accès libre dans une vingtaine de cas. Les Montagnais pratiquent une pêche d'alimentation sur quelques rivières. La pêche commerciale est en diminution constante, seulement 2 106 captures ayant été enregistrées en 1998. Un programme de rachat des permis est à l'origine de ces faibles prélèvements.

La pêche sportive au saumon représente une activité importante pour la région. C'est en moyenne 20 000 jours de pêche qui sont réalisés annuellement pour le saumon dans la région. Les captures se chiffrent en moyenne à près de 8 000, dont 1 500 environ sont remises à l'eau vivantes, ce qui représente une pratique de plus en plus répandue chez les pêcheurs. Comme plusieurs rivières sont éloignées et qu'une bonne partie de la fréquentation est réalisée dans le cadre de forfaits haut de gamme, les retombées économiques de cette activité sur la Côte-Nord sont importantes. Elles sont

évaluées entre 8 et 10 millions de dollars annuellement, somme à laquelle il faut ajouter les montants reliés à l'utilisation non consommatrice de cette ressource. Notons que les rivières à saumon de la région sont aussi populaires auprès d'autres utilisateurs, notamment les canots-campeurs qui les fréquentent assidûment.

Le touladi

Le touladi (truite grise) est également une espèce recherchée pour la pêche sportive sur la Côte-Nord. Dans la zone 18, des mesures ont été mises en place pour apporter une protection supplémentaire aux populations (diminution de la limite de capture, gamme de taille protégée).

L'augmentation de phosphore dans les lacs à touladi peut mener à une eutrophisation du plan d'eau et réduire la zone d'habitat propice au touladi. Les chalets en bordure des plans d'eau peuvent être une source d'apport de phosphore (fuite de fosses septiques ou installations sanitaires inadéquates). Il faut plusieurs années avant de percevoir les effets d'une augmentation de phosphore dans un plan d'eau.

L'éperlan arc-en-ciel

La pêche blanche à l'éperlan arc-en-ciel est une activité populaire qui se pratique à plusieurs endroits sur la Côte-Nord. Un inventaire réalisé en 1995 a permis de recenser 291 cabanes de pêche à l'éperlan réparties sur 11 rivières, la région comprise entre Portneuf et Baie-Comeau représentant 80 % des cabanes recensées.

Certains indices laissent présager une forte exploitation des populations dans quelques secteurs. Des efforts ont été investis au cours des dernières années pour localiser les sites de reproduction de l'éperlan arc-en-ciel afin de pouvoir protéger ces sites.

8.1.2 Pêche commerciale

L'éperlan arc-en-ciel

La pêche commerciale de l'éperlan arc-en-ciel se pratique sur l'ensemble de la Côte-Nord, soit de l'embouchure du Saguenay jusqu'à Blanc-Sablon. Nous disposons actuellement de peu d'information sur cette pêcherie. Cependant, un suivi de l'exploitation a été mis en place en 1997, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ce qui permettra d'obtenir dans le futur un meilleur portrait de l'exploitation de cette espèce et de mieux quantifier l'importance de cette pêche d'un point de vue socio-économique.

L'omble de fontaine anadrome

La pêche commerciale de l'omble de fontaine anadrome est permise sur la Moyenne et la Basse-Côte-Nord, soit de la rivière Pigou, située à une trentaine de kilomètres à l'est de Sept-Îles, jusqu'à Blanc-Sablon. On évalue les débarquements annuels à environ quinze tonnes métriques et la totalité des prises sont écoulées sur le marché local.

8.2 Activités de contact avec l'eau

La Côte-Nord, qui s'étend de Tadoussac à Blanc-Sablon, est caractérisée par son aspect naturel, ses grands espaces et sa multitude de cours d'eau s'écoulant, pour la majorité, du nord au sud pour se rejeter dans le fleuve Saint-Laurent. L'eau est omniprésente dans cette région couverte par 21 bassins versants et qui n'est habitée qu'en bordure du fleuve. La région de la Côte-Nord comporte 65 % des rivières à saumon du Québec. La pêche de cette espèce est donc très populaire auprès de la population locale et des nombreux touristes qui peuvent y avoir accès par le biais d'une quarantaine de pourvoiries. Les rivières Nipissis, Moisie, Touloustouc, Menhihek, Pentecôte et Magpie sont également le lieu de descentes en canots indiens de type « Rabaska ».

Presque toutes les municipalités de la Côte-Nord possèdent un quai, une jetée ou une marina permettant la mise à l'eau de plusieurs types d'embarcation. D'ailleurs, depuis quelques années, le

kayak de mer est très populaire et des organismes de loisirs de près d'une dizaine de municipalités organisent des excursions sur les abords du fleuve et parfois jusqu'au Saguenay. Les eaux froides et limpides du fleuve Saint-Laurent sont très intéressantes pour les adeptes de la plongée sous-marine. Ainsi, tout le long de la côte, plusieurs endroits sont propices à la pratique de cette activité. Les plus connus sont Tadoussac, Les Escoumins, Sept-Îles, Baie-Comeau, Pointe-des-Monts et Anticosti. La présence de sable le long des berges du fleuve Saint-Laurent a permis l'implantation de plusieurs très belles plages tout le long de la Côte-Nord. De nombreux lacs de la région sont également le lieu d'activités aquatiques telles que la baignade, la navigation de plaisance et la planche à voile.

Près de 50 % des zones coquillières sont ouvertes sur la Côte-Nord. Par contre, une grande majorité de celles-ci sont fermées en été en raison de la présence d'une algue microscopique toxique. La région compte également deux parcs de mytiliculture où les moules bleues sont cultivées principalement. Ils sont situés près de Sept-Îles et de Blanc-Sablon.

Finalement, plusieurs aires protégées sont présentes sur la Côte-Nord. Les plus connues sont le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et le Parc national de l'Archipel-de-Mingan. L'observation de baleines et la marche sur les abords du fleuve sont les principales activités reliées au milieu aquatique.

9. Initiatives locales

9.1 Projets en développement durable

À l'aide de la version pré-sommet du document produit par le personnel d'ÉcoSommet 96 nous avons soutiré les projets en rapport avec les thèmes « Lacs et cours d'eau et faune (aquatique) » de la région de la Côte-Nord afin de connaître les types de projets en développement durable amorcés ou en cours dans la région. Deux projets, dont un bref résumé est présenté dans le tableau qui suit, ont été répertoriés.

Projets	Promoteurs	Partenaires
Comité ZIP (Zone d'intervention prioritaire) de Baie-Comeau et l'ensemble de ses réalisations (nettoyage des berges, esturgeon noir, éco-journal	Comité ZIP de Baie-Comeau	<ul style="list-style-type: none">• SLV 2000, SSL• EC, P&O, SBSC• MEF• MSSS
Le Parc régional de Pointe-aux-Outardes, un projet durable pour les générations futures (protection et conservation d'écosystèmes près de la rivière aux Outardes	Corporation du Parc régional de Pointe-aux-Outardes	<ul style="list-style-type: none">• Divers partenaires locaux• Organismes municipaux et gouvernementaux

Liste des abréviations :

EC	Environnement Canada
MEF	Ministère de l'Environnement et de la Faune
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
P&O	Pêches et Océans Canada
SBSC	Santé et Bien-être social Canada
SLV 2000	Saint-Laurent Vision 2000
SSL	Stratégies Saint-Laurent
ZIP	Zone d'intervention prioritaire

Le répertoire de réussites (400 projets) produit par le personnel d'ÉcoSommet est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables thématiques panquébécoises qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

Pour plus de détail sur la description des projets, leur problématique, les promoteurs, les partenaires et le financement, on peut consulter le rapport suivant: « ÉcoSommet 96, 400 RÉUSSITES en développement durable qui ont transformé le Québec », Gouvernement du Québec.

9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Le tableau 9.1 ci-après liste les différents projets en milieu hydrique de la région assujettis à la procédure d'évaluation environnementale en indiquant l'étape de la procédure à laquelle ils sont rendus.

Tableau 9.1 : Liste des projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale pour la région de la Côte-Nord

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure
Projet SUNOQUE par Québec Téléphone	Creusage de deux tranchées sur les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent pour le passage d'un câble téléphonique sous-marin entre les villes de Rimouski et Baie-Comeau.	Étude d'impact
Dérivation partielle de la rivière Portneuf par Hydro-Québec*	Dérivation partielle des eaux de la rivière Portneuf vers le réservoir Pipmuacan par la fermeture partielle, grâce à un barrage à crête déversante, de l'exutoire du lac Itomamo.	Étude d'impact
Dérivation partielle de la rivière du Sault aux Cochons par Hydro-Québec*	Dérivation partielle des eaux de la rivière Sault aux Cochons vers le réservoir Pipmuacan en ouvrant une digue existante au nord-est du réservoir du Sault aux Cochons et en aménageant une nouvelle digue à environ 1 km en aval.	Étude d'impact
Dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec*	Dérivation partielle des eaux de la rivière Manouane vers le réservoir Pipmuacan grâce à un barrage situé à quelques kilomètres de l'exutoire actuel du lac du Grand Détour.	Étude d'impact
Dérivation partielle de la rivière Boucher par Hydro-Québec*	Dérivation partielle des eaux de la rivière Boucher vers le réservoir Outardes 3 grâce à un barrage et à un ouvrage de contrôle situés à quelques kilomètres de l'exutoire actuel du lac Boucher.	Étude d'impact
Optimisation de la centrale hydroélectrique SM-1	Augmentation de la puissance de la centrale hydro-électrique SM-1 de 9,5 MW à 28,5 MW par l'ajout de 2 turbines de 9,5 MW.	Étude d'impact
Augmentation de puissance de la centrale SM-2	Construction d'une centrale sur la rive droite de la rivière Sainte-Marguerite, face à la centrale SM-2 existante. La puissance additionnelle installée prévue est d'environ 47,7 MW.	Étude d'impact
Nouvelle centrale de la Toulnostouc par Hydro-Québec	Construction d'une centrale de 420 MW sur la rivière Toulnostouc.	Étude d'impact

* : Ces quatre projets de dérivation partielle auront pour effet de réaliser des gains nets en énergie d'environ 1 TWh au complexe Bersimis et d'approximativement 0,2 TWh au complexe aux Outardes.

9.3 Initiatives de gestion de rivières et de lacs

Au 1er juin 1998, la région de la Côte-Nord comptait environ 31 organismes de rivières et de lacs. Ces organismes sont composés de citoyens qui se sont regroupés en corporation, association ou comité et qui se sont donnés des mandats de protection, restauration ou d'aménagement de leurs plans d'eau. Pour plus de précisions sur le nom de chacun de ces organismes et sur leurs mandats, on peut consulter le tableau A.6 en annexe.

La région de la Côte-Nord compte peu d'organismes de gestion de bassin. Cependant, il est important de faire état des travaux du Comité de bassin de la rivière Escoumins et du Comité provisoire de la rivière du Sault aux Cochons. Le Comité de la rivière Escoumins a produit un Plan

de mesures d'urgence des ouvrages hydrauliques du bassin versant de la rivière Escoumins. Le plan tient compte des zones sensibles aux inondations printanières, de la présence des neuf barrages et de leurs plans d'exploitation, d'entretien et de surveillance. Les embâcles et les bris de barrages sont également considérés et des schémas d'alerte et des zones d'évacuation sont prévus dans chaque cas. Ce bassin versant couvre 798 km² et son Plan de gestion a été déposé au ministère de l'Environnement en juillet 1998. Le Comité de bassin réclame du ministère de l'Environnement le réaménagement du barrage Gorgotton dont il est le propriétaire.

Le Comité provisoire du bassin de la rivière du Sault aux Cochons a produit en 1998 un Plan de mesures d'urgence. Il comprend : une analyse des risques, la détermination de plusieurs niveaux d'alerte, les plans d'évacuation et, finalement, les recommandations du comité provisoire. La compagnie Boralex qui gère trois barrages (RSP 1-2 et 3) ainsi que 4 autres ouvrages de retenue a communiqué son plan de gestion. Le nettoyage de la rivière du Sault aux Cochons est toujours à l'ordre du jour sept ans après le départ de la compagnie Daishowa. Cette dernière accepte de participer à la récupération des billes de bois les plus nuisibles en autant que le milieu (municipalité, zec et autres intervenants locaux) réalisent des travaux communautaires pour compléter ce nettoyage qui permettrait de retrouver les usages récréo-touristiques.

9.4 Zone d'intervention prioritaire (comité de la ZIP)

La région de la Côte-Nord avec ses 1 300 km de littoral est divisée en deux zones d'intervention prioritaire (ZIP). La première est la ZIP de la rive nord de l'estuaire et la seconde la ZIP de la Côte-Nord du Golfe.

9.3.1 Comité de la ZIP de la rive nord de l'estuaire

Le Comité de la ZIP de la rive nord de l'estuaire est un organisme de concertation sans but lucratif. Fondé sous le nom de Comité ZIP de Baie-Comeau, le groupe a modifié sa dénomination sociale en novembre 1998. Cette nouvelle désignation correspond davantage à un territoire couvert par les interventions du groupe. Son territoire d'intervention est le tronçon du fleuve Saint-Laurent compris entre la municipalité de Tadoussac et celle de Baie-Trinité sur la rive nord. Il a comme mission de promouvoir la concertation des intervenants concernés pour produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du fleuve Saint-Laurent sur son territoire et de mettre en œuvre des actions concrètes de réhabilitation, de conservation et de mise en valeur du fleuve. Le Comité ZIP a rendu public son PARE en janvier 1999.

Ses principales réalisations pour la région de la Côte-Nord sont : des études de caractérisation des berges et 3 projets visant leur nettoyage; des études sur le potentiel de fréquentation et de reproduction de l'esturgeon noir et sur le potentiel de reproduction et inventaire des populations d'éperlans arc-en-ciel; et un projet visant à assurer un suivi de l'état de l'érosion des berges de la région.

9.3.2 Comité de la ZIP de la Côte-Nord du Golfe

Le Comité de la ZIP Côte-Nord du Golfe est un organisme de concertation sans but lucratif incorporé le 10 juillet 1996. Son territoire d'intervention est la côte nord de l'estuaire maritime compris entre la municipalité de Pentecôte et celle de Blanc-Sablon incluant l'Île d'Anticosti. Il a comme mission de promouvoir la concertation des intervenants concernés pour produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du fleuve Saint-Laurent sur son territoire et de mettre en œuvre des actions concrètes de réhabilitation, de conservation et de mise en valeur du fleuve

Ses principales réalisations pour la côte nord de l'estuaire maritime sont : le nettoyage de 600 km de littoral et la récupération de 1 375 tonnes de résidus.

ANNEXE

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires

Tableau A.2 : Type d'alimentation en eau de consommation par MRC

Tableau A.3 : Gestion des eaux usées par réseau par MRC

Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur

Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC

Tableau A.6 : Informations administratives sur les organismes de rivières et de lacs de la région

TABLEAU A.1 : RÉPERTOIRE DES BARRAGES, UTILISATION ET PROPRIÉTAIRES- RÉGION DE LA CÔTE-NORD (09)

Utilisation	Nombre de barrages	%
Agriculture	0	0
Contrôle des inondations	0	0
Étang	0	0
Faune	6	3,6
Hydroélectricité	89	53,0
Pisciculture	4	2,4
Prise d'eau	9	5,3
Régularisation	44	26,2
Réserve incendie	0	0
Site historique	0	0
Villégiature	7	4,2
Autres	9	5,3
Inconnue	0	0
TOTAL DE LA RÉGION	168	100
Type de propriétaire	Nombre de barrages	%
Entreprise privée (compagnie, PME, club, golf, séminaire)	34	20,2
Hydro-Québec	76	45,2
Municipal	7	4,2
Privé (individu et association de lacs)	1	0,6
Public	18	10,7
Public-MEF	1	0,6
Orphelin	31	18,5
TOTAL DE LA RÉGION	168	100

Référence : Données préliminaires obtenues d'un inventaire terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 concernant les barrages d'une hauteur de 1 mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement.

**TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION PAR
MRC - RÉGION DE LA CÔTE-NORD (09)**

**TABLEAU A.3 : GESTION DES EAUX USÉES PAR RÉSEAU PAR MRC -
RÉGION DE LA CÔTE-NORD (09)**

TABLEAU A.4 : PORTRAIT INDUSTRIEL – RÉGION DE LA CÔTE-NORD (09)

Nombre d'industries ayant des rejets d'eaux usées significatifs¹ Et taux d'assainissement en 1995 (%)² - Répartition selon les secteurs industriels et la taille -				
SECTEUR	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Pâtes et papiers	2 (100 %)	0	0	2 (100 %)
Métallurgie primaire	5 (60 %)	0	0	5 (60 %)
Chimie	0	0	2 (0 %)	2 (0 %)
Transformation du métal	0	1 (100 %)	2 (100 %)	3 (100 %)
Agro-alimentaire	1 (0 %)	6 (33 %)	10 (20 %)	17 (24 %)
Textile	0	0	0	0
Transformation du bois	0	1 (0 %)	0	1 (0 %)
Industries diverses	0	0	0	0
TOTAL	8 (63 %)	8 (38 %)	14 (29 %)	30
- Répartition selon le lieu de rejet des eaux usées et la taille -				
LIEU DE REJET	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Réseau d'égouts municipal	0	4 (50 %)	6 (33 %)	10 ³ (50 %)
Environnement (dans les eaux de surface)	8 (63%)	3 (33 %)	7 (14 %)	18 (28%)
Environnement (installations septiques)	0	1 (0 %)	1 (0 %)	2 (0 %)
TOTAL	8 (63%)	8 (38 %)	14 (29 %)	30

1. Industries ayant des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries générant des eaux usées susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement contrôlées.

2. Pourcentage d'entreprises qui ont terminé leurs travaux d'assainissement (ou sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d'entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en l'installation de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d'égouts municipal (le traitement étant complété à la station d'épuration municipale) ou de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l'environnement.

3. Parmi ces 10 entreprises, les rejets de 2 d'entre elles sont traités dans une station d'épuration municipale (en service en 1995).

Référence : Adapté de « L'assainissement des eaux usées industrielles au Québec – État de la situation en 1995 », ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des politiques du secteur industriel, Service de l'assainissement des eaux, 1998.

TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE PAR MRC - RÉGION DE LA CÔTE-NORD (09)

TABLEAU A.6 :INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LES ORGANISMES DE RIVIÈRE ET DE LACS DE LA RÉGION

TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION PAR MRC - RÉGION DE LA CÔTE-NORD (09)

MRC (code)	RÉSEAUX EAU POTABLE ¹			TYPE d'ALIMENTATION EN EAU ^{2,3}					
	Nb municipalités desservies par réseau (population)	Nb réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuels	
						Population	%	Population	%
Caniapiscau (972)	2 (3 489 habitants)	2	2	3 489	100,0	0	0,0	0	0,0
La Haute-Côte-Nord (950)	10 (12 385 habitants)	11	11	8 941	68,6	3 894	29,9	205	1,6
Manicouagan (960)	7 (28 310 habitants)	11	11	26 655	79,2	1 655	4,9	5 362	15,9
Minganie (981)	9 (5 824 habitants)	9	8	491	8,4	5 333	90,9	42	0,7
Sept-Rivières (971)	5 (33 150 habitants)	7	5	32 885	95,9	265	0,8	1 137	3,3
Hors MRC	5 (4 448 habitants)	13	6	2 337	47,5	2 111	43,0	467	9,5
TOTAL DE LA RÉGION	38 (88 056 habitants)	53	43	74 798	78,5	13 258	13,9	7 213	7,6

1. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises ainsi que les équipements individuels.

2. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises.

3. La population des MRC et de la région servant aux calculs exclut celles des territoires non organisés et des réserves autochtones.

Source : Système informatisé eau potable municipale du ministère de l'Environnement (données janvier 1999).

TABLEAU A.3 : GESTION DES EAUX USÉES PAR RÉSEAU PAR MRC - RÉGION DE LA CÔTE-NORD (09)

MRC (code)	Nb municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31/12/98 ²		Population raccordée qui traitera ses eaux le 31/12/99 ³		Investissements (PAEQ et PADEM) ⁴
		Population	% ¹	Population	%	Population	%	
Caniapiscou (971)	2	3 489	100	3 489	100	3 489	100	5 768 517 \$
La Haute-Côte-Nord (950)	7	9 844	75	5 872	60	7 806	79	11 267 323 \$
Manicouagan (960)	5	28 513	83	25 386	89	25 386	89	43 756 951 \$
Minganie (981)	6	5 130	87	1 037	20	1 300	25	6 710 609 \$
Sept-Rivières (971)	5	33 644	98	32 659	97	33 556	98	41 484 659 \$
Hors MRC	4	2 648	51	822	31	1 622	61	6 022 500 \$
TOTAL DE LA RÉGION	29	83 268	86	69 265	83	73 159	88	115 010 559 \$

1. La population des MRC et de la région servant au calcul du pourcentage exclut celles des territoires non organisés et des réserves autochtones.
2. Stations en rodage et en fonction au 31/12/1998
3. Stations en construction et en fonction au 31/12/1998
4. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales

Référence : Banque du MAM 07/01/99

TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE PAR MRC - RÉGION DE LA CÔTE-NORD (09)

MRC (code)	% superficie des fermes par MRC	Nb fermes	Cheptel (nombre d'individus)				Superficie (km ²)				
			Volailles	Bovins	Porcins	Ovins	cultivée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier ¹	herbicides, insecticides ou fongicides ²
Caniapiscou (972)	0	0	0	0	0	0	nd	0	0	nd	nd
La Haute-Côte-Nord (950)	0,8	49	144	1328		nd	25,74	nd	8,48	8,28	0,10
Manicouagan (960)	0,1	23	0	nd	210	246	6,40	0,04	1,95	0,45	3,05
Minganie (981)	0	0	250	0	0	0	nd	0	0	nd	nd
Sept-Rivière (971)	nd	nd	2600	0	0	0	nd	0	0	0,08	nd
TOTAL DE LA RÉGION	0,05	72	304	1328	210	246	32	0,04	10	9	3

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface et/ou par injection), par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.

2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et/ou de fongicides, par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a utilisation de ces types de produits.

Références : a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (Données de 1996)
 b. *Répertoire des municipalités du Québec*, 1998

TABLEAU A.6 : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LES ORGANISMES DE RIVIÈRES ET DE LACS DE LA RÉGION

RÉGION DE LA CÔTE-NORD (09)			
Nom de la rivière ou du lac	Nom de l'organisme	Adresse	Mandat de l'organisme
Rivière aux Rochers	Association de protection de la rivière aux Rochers	C.P. 324 Port-Cartier (Qué.) G5B 2G9	Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon
Lac Couillard	Association du lac Couillard	C.P. 393 Baie-Comeau (Qué.) G4Z 2H2	Protection et gestion du plan d'eau
Lac Daigle	Association communautaire du Lac Daigle	C.P. 96 Sept-Îles (Qué.) G4R 4K6	Protection et gestion du plan d'eau
Lac Demonts	Club des campeurs du lac Demonts Inc.	2301, rue Villeneuve Baie-Comeau (Qué.) G5C 3B6	Protection et gestion du plan d'eau
Lac Denise	Association des propriétaires de chalet du lac Denise	C.P. 411 Baie-Comeau (Qué.) G4Z 2H2	Protection et gestion du plan d'eau
Rivière des Escoumins (1)	Comité provisoire de la rivière des Escoumins	24, rue de la Rivière, C.P. 249 Les Escoumins (Qué.) G0T 1K0	Mettre en œuvre les recommandations du Rapport de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages concernant la rivière des Escoumins.
Rivière des Escoumins (2)	Conseil de bassin de la rivière des Escoumins	1, 24, rue de la Rivière, C.P. 249 Les Escoumins (Qué.) G0T 1K0	Gérer les interventions dans le bassin versant en tenant compte de la conservation du milieu.
Rivière des Escoumins (3)	Corporation de gestion de la rivière à saumon des Escoumins (ZEC)	24, rue de la Rivière, C.P. 249 Les Escoumins (Qué.) G0T 1K0	Restauration de la rivière et contrats de rivière
Lac Donlon	Association des propriétaires de chalets du lac Donlon	C.P. 2381 Baie-Comeau (Qué.) G5C 2T1	Protection et gestion du plan d'eau
Rivière du Sault aux Cochons	Comité provisoire de la rivière du Sault aux cochons	41, Rte 138, B.P. 260, Forestville (Qué.) G0T 1EO	Mettre en œuvre les recommandations du Rapport de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages concernant la rivière du Sault aux Cochons.
Lacs Fer à cheval, Cinq Cent et St-Joseph	Association de villégiature des lacs : Fer à cheval, Cinq Cent et St-Joseph	C.P. 91 Baie-Comeau (Qué.) G4Z 2G8	Protection et gestion des plans d'eau
Rivière Franquelin	Association des propriétaires de chalet de Franquelin	C.P. 24	Protection et gestion du plan d'eau

Nom de la rivière ou du lac	Nom de l'organisme	Adresse	Mandat de l'organisme
		Franquelin (Qué.) G0H 1E0	
Rivière Godbout	Association Les Castillons	Rte 138 Godbout (Qué.) G0H 1G0	Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon
Rivière et lac Hall et Rivière Sainte-Marguerite	Zec Matimec	C.P. 1127 Sept-Îles (Qué.) G4R 4X6	Gestion de la pêche sportive et de la villégiature
Lacs la Loutre et Pascal	Association des propriétaires de chalets des lacs La Loutre et Pascal enr.	C.P. 172 Baie-Comeau (Qué.) G4Z 2G8	Protection et gestion du plan d'eau
Lac Labrie	Association des propriétaires du lac Labrie	524, rue Lapierre Gallix (Qué.) G0G 1L0	Protection et gestion du plan d'eau
Rivière Laval	Association de chasse et pêche de Forestville	41, Rte 138, B.P. 260, Forestville (Qué.) G0T 1E0	Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon
Rivière Mingan	Regroupement Mamit Innuat	660, boul. Laure, bureau 103 Sept-Îles (Qué.) G4R 1X9	Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon
Rivière Mistassini	Association Les Castillons	C.P. 335 Mingan (Qué.) G0L 3X0	Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon
Rivière Moisie	Association de protection de la rivière Moisie	C.P. 335 Mingan (Qué.) G0L 3X0	Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon
Rivière Natashquan	Regroupement Mamit Innuat	Conseil de Bande de Natashquan Natashquan (Qué.) G0G 2E0	Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon
Rivière Oloman	Regroupement Mamit Innuat	Conseil de bande de La Romaine La Romaine (Qué.) G0G 1M0	Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon
Rivière Petite Trinité	Société d'aménagement de Baie-Trinité	2, rue St-Laurent, C.P. 39 Baie-Trinité(Qué.) G0H 1A0	Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon
Lac Potvin	Club potviniste Inc. du lac Potvin	C.P. 222 Baie-Comeau (Qué.) G4Z 2G9	Protection et gestion du plan d'eau
Rivière et lac Nouvel	Association sportive manicoutarde	551, rue Garnier Pointe-Lebec (Qué.) G0H 1N0	Protection et gestion du plan d'eau
Lac Salé	Association des propriétaires de chalets du lac Salé	747, rue Dastous Baie-Comeau (Qué.) G5C 1J8	Protection et gestion du plan d'eau
Lac Sainte-Anne	Corporation de la route du lac Ste-Anne Inc.	C.P. 88 Baie-Comeau (Qué.) G4Z 2G8	Protection et gestion du plan d'eau
Rivière Saint-Jean	Pourvoirie Haute-St-Jean	300, rue St-Jean	Gestion de la ressource saumon et des

Nom de la rivière ou du lac	Nom de l'organisme	Adresse	Mandat de l'organisme
		Rivière Saint-Jean (Qué) G0G 2N0	activités de pêche au saumon
Rivière Trinité	Société d'aménagement de Baie-Trinité	2, rue St-Laurent, C.P. 39 Baie-Trinité(Qué.) G0H 1A0	Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon

Source : Ministère de l'Environnement, Direction régionale